

# Éloge de la naïveté dans les grammaires du français (xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> s.) Du naïf de la langue à la naïveté du style

Cendrine Pagani-Naudet<sup>1</sup>, Nathalie Fournier<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Université Côte d'Azur, BCL UMR 7320 / HTL

<sup>2</sup> Université Lumière-Lyon 2, IRHIM UMR 5317 / HTL

---

## RÉSUMÉ

Dès les premières grammaires du français apparaissent des considérations relatives à la complexité et à la simplicité de la langue : tout en célébrant la richesse de sa langue, le grammairien doit démontrer sa capacité à être réduite en règles et dégager ce qui fait son ordre propre. L'enjeu est également d'ordre pédagogique : il s'agit de dédramatiser l'apprentissage d'une langue réputée difficile. Le travail du grammairien sera d'atteindre cet ordre qui fonde l'intercompréhension, et que les auteurs désignent aussi par le nom de *naïveté*.

La naïveté apparaît ainsi comme une notion mitoyenne, entre la simplicité et la complexité, qui définit l'objet et le but de l'activité grammaticale. Si la notion de naïveté endosse assez tôt une valeur esthétique, devenant une des perfections du style, elle désigne aussi le fonds commun de la langue, ce qui la caractérise et la distingue des autres idiomes. La recherche de la naïveté forme le socle de la norme d'usage.

Cet article étudie le parcours de cette notion au xvi<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècles, la manière dont elle se situe dans le discours sur la langue française, et participe à l'évaluation de la langue française au regard du latin, des autres vernaculaires et des variétés régionales.

## MOTS-CLÉS

naïveté, naturel, pureté, grammaire française, style

---

Pagani-Naudet, Cendrine & Nathalie Fournier. 2023. Éloge de la naïveté dans les grammaires du français (xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> s.). Du naïf de la langue à la naïveté du style. *Simplicité et complexité des langues dans l'histoire des théories linguistiques*, dir. par Chloé Laplantine, John E. Joseph & Émilie Aussant. Paris : SHESL (HELivres, 3).

**ABSTRACT**

As early as the beginning of French grammar in the 16<sup>th</sup> century, considerations can be found, concerning both the complexity and the simplicity of language. The grammarians have to celebrate the richness of their language and, at the same time, to demonstrate its capacity to be reduced into rules, so as to bring out its proper order. There is also a pedagogical matter at issue, to dedramatize French learning, which is commonly said to be an arduous matter. The grammarian's task will be to reach this order, which is the base for intercomprehension and is often called by the name *naïveté* (*naïveté*).

Naïveté appears as a middle notion, between simplicity and complexity, defining the aim of grammatical activity. Whereas the notion takes an early esthetic value, denoting one quality among style perfections, it still indicates the common core of language, its proper order, distinctive from other idioms. The search for naïveté constitutes the base for common use.

This paper deals with the evolution of the notion along 16<sup>th</sup> and 17<sup>th</sup> centuries, how it takes place in the discourse about French language, and takes part in the evaluation of French language, in comparison with Latin, other vernaculars and regional variations.

**KEYWORDS**

naïveté, natural, purity, French grammar, style

## 1. Introduction

Qu'est-ce qu'une langue *simple* ? Bien que le couple *simplicité/complexité* soit solidement établi dans le champ de la linguistique, les tentatives de conceptualisation se débarrassent difficilement des connotations que l'usage courant associe à ces termes. Aux critères formels qui permettent de caractériser et d'opposer langues simples et langues complexes, se superposent des enjeux idéologiques et culturels. Ces problématiques auxquelles entend répondre le présent volume ne sont pas étrangères aux grammairiens de la Renaissance et du début de l'Âge classique. Si les premiers grammairiens ne disposent pas des mots (*complexité* et *complexe* entrent tardivement dans le lexique), ils sont conscients de la complexité de leur langue, dont le « bâtiment », pour reprendre un terme de Louis Meigret<sup>1</sup>, est

1. Meigret ([1550] 1980 : 21).

un argument décisif en faveur de la « dignité » du français au regard du latin. Dans un contexte de concurrence et de hiérarchisation des langues, le grammairien doit affronter la variation régionale, le changement<sup>2</sup>, ou encore l'hétérogénéité introduite par les « escumeurs de latin », toutes choses qui donnent du français l'image d'une langue composite et instable. Il incombe donc au grammairien de prouver qu'un ordre existe. Il s'attache à rendre la langue *simple*, au sens où l'entendait Scaliger : mettre en évidence les règles permettant de ramener la diversité sous un seul chef<sup>3</sup>. Dans cette opération, le grammairien doit aussi donner de la langue qu'il décrit une représentation fidèle : il écrit pour permettre à un étranger de parler comme un authentique locuteur français. Il s'agit donc d'accéder au fonds de la langue, ce qui fait à la fois son ordre et son identité. Pour parler de cette double exigence, on pourrait presque dire de cette tension au cœur du travail grammatical, les premiers grammairiens parlaient du « naïf » de la langue.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, le mot est plutôt pris en bonne part, dans ses emplois courants comme dans l'usage plus spécifique qu'en font les poètes et les rhétoriques. Son sens premier est celui de *nativus*, originel, et il constitue un doublet avec *natif*. Il renvoie aussi à ce qui est *naturel*, avec toutes les connotations positives qui se rattachent à l'idée de nature, d'authenticité des origines<sup>4</sup>. Ces valeurs sont à rapprocher de celles que véhiculent le mot *simple* si l'on en juge par des collocations qui associent les deux termes *simple* et *naïf* dont

---

2. Pour Charles Bovelles (1531), la variation régionale qu'il décrit rend impossible la mise en règle. Inversement, c'est le constat du changement rapide de la langue qui suscite l'appel de Geoffroy Tory à ce que « quelque Noble cuer semployast a mettre & ordonner par Reigle nostre Langage Francois » (Tory 1529, « Aux lecteurs »).

3. C'est un des mérites que Jean-Claude Chevalier signale au sujet de Scaliger : « un grammairien comme Scaliger définira donc très explicitement ce qui est, pour lui, la vertu d'une analyse grammaticale : c'est-à-dire la simplicité ; elle consiste à cerner sous un seul chef la diversité des caractéristiques à l'intérieur d'un genre qui sera le fondement de la construction grammaticale » (1967 : 25). Scaliger se dit en effet « guid[é] par la simplicité » (1540 : 353a) dans la description de la langue et veut imiter « la simplicité des anciens » (*ibid.* : 63b, 319b) ; nous remercions Bernard Colombat de nous avoir signalé ces passages.

4. Voir Le Cadet (2009 : 73).

la fréquence est moins significative que la célébrité de certaines d'entre elles (comme le « parler simple et naïf » de Montaigne<sup>5</sup>). Les deux termes ne sont pas synonymes mais se rapprochent du fait des connotations qu'ils mettent en commun, fondées sur un ensemble de valeurs morales, culturelles et esthétiques. *Simple* et *naïf* partagent ainsi l'idée de pureté<sup>6</sup>.

Les grammairiens vont s'emparer de ces différentes valeurs. Appliqué à la langue, *naïf* signifie ainsi « conforme à l'origine » dans un sens étymologique (cette conformité est rapportée au latin, comme chez Sylvius, où le *nativus* exhibe la parenté du français avec le latin) et historique (c'est le français des origines de la langue, « la langue de nos pères » d'Abel Mathieu, « le parler ancien » de Nicot). Seconde valeur de *naïf*, appliqué à la langue : le *naïf* signifie le *propre*, ce qui caractérise le français, ce qui lui est spécifique et le distingue des autres langues, anciennes et modernes (c'est la « naïve propriété de nostre parler » chez Maupas<sup>7</sup>). Cette propriété du français fait l'objet d'une double délimitation, externe au regard des autres langues, et interne, au regard des dialectes et aux variantes du français. Les grammairiens retrouvent ici un emploi que l'on rencontre aussi dans les rhétoriques lorsque les auteurs abordent la question de la traduction. Enfin, troisième ensemble de valeurs, et qui vaut autant pour le style que pour la langue, le terme se charge de connotations esthétiques, sociales et morales, le *naïf* est ce qui est conforme à la réalité, sincère, spontané, sans artifice. Au cours du xvii<sup>e</sup> siècle, le terme perd définitivement sa dimension linguistique : la naïveté devient une qualité du style et rejoint dans les grammaires

---

5. « Le parler que j'ayme, c'est un parler simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche » (Montaigne 1580 : 231).

6. Voir ainsi les nombreuses collocations « simple et pur », « pur et simple » (« d'une espece tres especial aussi comme sont les parties de aer pur et simple et d'eau pure et simple », Nicole Oresme, 1377, *Le Livre du ciel et du monde*, cité d'après le *Dictionnaire du Moyen Français* [DMF]). Le lien entre *naïf* et *pur*, *naturel* est lui-même inscrit dans le lexique dès la période médiévale. La notice du *Dictionnaire du Moyen Français* [DMF] signale ainsi que le mot s'emploie pour un inanimé dans le sens de « naturel, brut ». On relèvera notamment son emploi pour qualifier un drap « dont la chaîne et la trame sont de qualité identique », ou encore la pierre qui n'a pas été taillée.

7. Maupas, 2021 [1618] : 182.

les remarques qui s’y rapportent. Comme le souligne Douglas Kibbee, c’est un mot à la mode, dont l’usage atteint un pic dans le dictionnaire de Nicot, mais qui ne dépassera pas le siècle, dans le domaine de la linguistique du moins (Kibbee 1993 : 175).

Nous nous proposons de revenir sur cette notion de « naïf François », concept qui permet aux grammairiens de construire et de représenter l’essence de la langue à partir des faits observables, marqués par la variation.

Nous suivrons un parcours chronologique, des années 1530 (la grammaire de Sylvius) jusqu’aux années 1660 (les grammaires de Chiflet et Irson, avant la *Grammaire générale*), articulé sur les trois grandes valeurs que nous venons de dégager : 1. Le naïf natif, originel et historique, 2. Le naïf propre à une langue, 3. Le naïf naturel, à valeur esthétique et morale. Nous suivrons également l’évolution du terme, qui quitte le champ strict de la grammaire pour fleurir comme terme stylistique chez les remarqueurs, à la suite de Vaugelas, qui affirme que la naïveté « est une des grandes perfections du style » (1647 : 487).

## 2. Le naïf de la langue au cœur de la « défense et illustration » de la langue française au XVI<sup>e</sup> siècle

Les grammaires françaises de la Renaissance comptent 34 occurrences de *naïf* et ses dérivés, avec de fortes disparités d’usage, signe peut-être de la fragilité du terme. Chez Palsgrave (3 occurrences), R. Estienne (1 occurrence) ou Cauchie (1 occurrence), *naïf* apparaît exclusivement dans les exemples. Ces derniers rendent bien compte du sens courant du terme : le sens de *naïf* recouvre à peu près celui de son doublet *natif*, tiré du latin *nativus*<sup>8</sup>, se rapprochant de l’idée de nature<sup>9</sup> et d’origine. La majorité des occurrences concerne toutefois

8. Voir par exemple les définitions données par Robert Estienne, dans son dictionnaire : « *Naïf* : Nativus, Genuinus, Germanus » (1549 : 399) et dans sa grammaire : « *Nativus* : *naïf* ou *natif* » (1557 : 96) ; ainsi que Cauchie : « *Naïfve, nativa* » (1586, f. 5r°).

9. « *Naturlyke* — m. *naïf* z, f. *naïfue* s; m. *genial* x, f. *genialle* s; m. *naturel* z, f. *naturelle* s (Palsgrave 1852 [1530] : 319), « These trees blome so kyndely that I

le métatexte. Meurier, Bosquet et Ramus emploient le terme de manière ponctuelle, et sans l'expliciter, au sujet de la prononciation : la « naïve prononciation » est l'objet de la description grammaticale et pour l'apprenant un modèle à atteindre<sup>10</sup>. Pour comprendre ce que recouvre la notion de *naïveté* à cette époque, c'est vers Meigret (14 occurrences) et Abel Mathieu (9 occurrences) qu'il faut se tourner. Eux seuls en effet en développent l'usage et l'inscrivent dans leur métalangage de manière variée pour qualifier la prononciation, une construction, une langue<sup>11</sup>, et notamment le français.

À ces disparités quantitatives vient s'ajouter une évolution sémantique : le sens de *naïf* se déplace « de l'idée d'origine, de qualité innée [...] vers des valeurs plus sociales – la simplicité, l'absence d'affectation, ou intellectuelles – la fidélité au réel » (Berlan 1997 : 49). Selon Françoise Berlan, ce glissement accompagne la succession de deux générations : l'une qui combat pour affirmer notre vulgaire face aux langues anciennes, l'autre qui affirme son caractère national face à l'italien envahissant.

## 2. 1. Retourner aux origines

Chez Sylvius, la grammaire étant rédigée en latin, ce sont les occurrences de *nativus* sur lesquelles ont porté les requêtes. La plupart des occurrences sont en rapport avec le son ou la prononciation, Colette Demaizière les traduit par *naturel*. Une seule, mais elle est significative, est traduite par *natif*. Elle se situe dans

---

truste we shall haue a good frute yere to yere : *Ces arbres germent or fleurissent si nayusement, que jespere que nous aurons des fruycts ceste année a planté* » (Palsgrave 1852 [1530] : 458).

10. Meurier intitule ainsi la section consacrée à la prononciation « Briefve instrvction, pour nayusement lire et prononcer le françois » (1557, f. 13v°). L'adverbe *naïvement* est inscrit dans le titre même de la grammaire de Bosquet, associé à l'idée de perfection : *Elemens, ov institvtions de la langve françoise, propres povr façonner la jeunesse, à parfaictement, et nayusement entendre, parler, et escrire icelle langue*, et dans la définition de la prosodie : « *Qu'est-ce de-Prosodie? Une partie de Grammaire, quy enseigne à nayusement prononcer, & distinctement lire* » (1586 : 135).

11. « Le pur et nayf Espagnol » (Matthieu 1559, f. 22r°), « il est aysé de distinguer le nayf françoys d'avecques le corrompu » (1559, f. 21v°).

la préface. Sylvius explique vouloir « décaprer la langue française et lui rendre son éclat *natif* », la « rétablir dans son antique pureté<sup>12</sup> » (trad. Demaizière : 200). La traduction par *natif* rend bien compte de ce désir de revenir à la naissance de la langue, à ses racines, et d'exhiber sa parenté avec les langues anciennes. Retrouver le *naïf* correspond à un mouvement de reconquête des origines<sup>13</sup>. Le travail du grammairien consiste alors à éliminer tout ce qui empêche d'y accéder. Au bout de cette quête, il y a bien un idéal de pureté et de simplicité. Ainsi au sujet des finales de la troisième personne, Sylvius observe la diversité des prononciations : les locuteurs ont multiplié les prononciations « corrompues », parce qu'ils « ne savent pas qu'il existe un système de leur langue ou s'ils savent qu'il existe, cependant ils ignorent totalement quel il est » (Sylvius 1531 : 119, trad. Demaizière : 334). Il s'engage donc à mettre à jour ce système et « à ce que la langue française soit le plus simple et pure possible, à l'imitation de la latine dont elle a découlé » (*ibid.*). Le retour au *naïf* (*nativum*) revient à rendre la langue *pure* et *simple* (*simplex et pura*<sup>14</sup>).

## 2. 2. Retrouver le principe de la langue

Ce retour à l'origine, pensé comme un retour aux langues grecque et latine, ne recouvre pas tout à fait la perspective de grammairiens comme Louis Meigret qui cherchent surtout à décrire le système en synchronie. Si les hommes se comprennent et échangent sur des sujets complexes, c'est que la langue « a en soi quelque ordre » et qu'on peut « la réduire à quelques règles » ([1550] 1980 : 1). De même qu'il induit de l'intercompréhension constatée l'existence d'un principe ordonnateur, Meigret va dans les différents domaines de la langue partir de ses observations, non pour les enregistrer et en subir l'extrême variété, mais pour atteindre les règles sous-jacentes.

---

12. « *Mihi vero ipse interim voti compos esse videbor, si nativum linguæ Gallicæ nitorem iamdiu propè exoletum, et situ obsitum, nom nihil detersero, ac velut postliminio in puritatis pristinæ partem restituero* » (1531 : 119).

13. C'est un mouvement que D. Kibbee a bien mis en évidence dans son étude sur Nicot ; voir *infra*, n. 27.

14. « [...] *vt lingua Gallica quàm maxime simplex sit & pura* » (Sylvius 1531 : 119).

Il remonte des effets aux causes. Cette manière de raisonner<sup>15</sup> est à l'œuvre lorsqu'il règle la morphologie verbale, gère et explique ses exceptions en sollicitant des formes profondes ou non attestées, de manière à rendre plus lisible le système<sup>16</sup>.

Mais ce travail s'effectue d'abord sur la prononciation et sa transcription, socle de toute la description grammaticale. La plupart des occurrences de *naïf* concernent ce domaine : dès le *Traité* de 1542, Meigret oppose la « commune écriture » à la « naïve prononciation françoise ». L'écriture « commune », surchargée de lettres inutiles, a corrompu la « naïve puissance des lettres ». Elle conduit à différentes lectures selon l'origine de celui qui oralise le texte, introduit le doute pour les étrangers, et entretient la variation régionale. Au grammairien donc de revenir à un système graphique simple par élimination des « lettres superflues », et de rendre aux lettres leur « naïve puissance » (Meigret [1550] 1980 : 15). Meigret jette bien un regard vers leur valeur d'origine : la puissance des lettres est « ancienne », héritée, il faut la garder et la restituer. Mais il atteint par là une sorte d'universel, ce fonds commun à toutes les langues, qui sont « forgé[e]s d'un même merrain de simples voix que nous appelons voyelles et consonantes » (*ibid.* : 6). Le système graphique qui en résulte est une reconstruction : la « naïve écriture » (*ibid.* : 11). Ramus dira « lescripture grammairienne » (1572 : 55), ou « vraye escripture » (*ibid.* : 38). L'écriture est dite *naïve* parce qu'elle est univoque et reconduit sans ambiguïté vers la source orale. On lui attribue des valeurs de fidélité et de vérité.

Reste à saisir cette « naïve prononciation » (Meigret, [1550] 1980 : 41), et là les choses ne sont pas si claires. Meigret se fonde sur l'observation, sur « l'usage de la prononciation française » (*ibid.* : 18), mais de quel usage parle-t-il ? La « naïve prononciation » n'est pas disponible dans le réel. Meigret ne valide pas toutes les productions orales spontanées que peut saisir l'observateur. Il n'exalte pas les parlers régionaux, ne concède rien au Normand, et au « naïf Beauceron » (*ibid.* : 11). Le Parisien même n'est pas plus assuré d'avoir toujours son aval. Plus souvent, Meigret se réfère au

---

15. Sur cette démarche, voir Demonet 2021.

16. Voir Glatigny 1985.

courtisan (6 références), aux gens bien appris, qui réalisent un idéal de prononciation virile, qui fuit la mode et l'affectation<sup>17</sup>. Le *naïf* n'a donc plus rien du *natif*, du spontané, mais endosse déjà des valeurs morales et esthétiques.

En outre, quand l'usage branle, c'est au grammairien d'arbitrer, de sélectionner la meilleure variante, en se prononçant éventuellement contre l'usage observé. Meigret recommande ainsi de dire *liveau* et *livelet* et non *niveau* et *nivelet* comme disent les maçons. Il choisit les mots les plus proches de l'étymon source (« la naïve source »), et raisonne par analogie :

A bonne raison, donc, nous dirons *liueao*, et *liueler* : vu qu'ils sont descendus de *liure*, signifiant un certain poids : et que les dictions dont ils sont tirés sont *libella* et *librare*. [...] Il est donc manifeste que telles corruptèles de langage doivent être corrigées : et doit-on extirper ces façons de dictions qui entreprennent par erreur sur la naïve source que l'usage n'a pas du tout abandonnée. (Meigret [1550] 1980 : 102)

Le *naïf français* est ainsi une construction, résultat de l'activité rationnelle du grammairien qui ordonne pour mettre à jour un ordre fondamental. Cette activité est elle-même encadrée par l'oreille. Les règles formulées ne doivent pas être l'occasion de produire des formes indésirables. Intervient alors une oreille garante de la « naïve grâce française » (*ibid.* : 28) capable de contrôler la bonne formation des mots d'emprunt ou des énoncés. À cette oreille, Meigret prête un statut linguistique et collectif (Leclercq 2017). Toutefois, les connotations esthétiques ne sont pas absentes, de même que d'autres valeurs éthiques dont on investit la langue, porteuse d'un idéal social et culturel, qui s'exprime plus nettement dans la deuxième partie du siècle.

---

17. « Or, quant à moi, je ne poursuis pas ici cette douillette et efféminée façon de parler : car je la laisse aux amoureux, poursuivant tant seulement cette générale et commune façon qui sent son homme et qui est reçue entre les mieux appris. Or, que l'ε ouvert ne puisse être prononcé pour l'e clos, cette niaise prononciation que font aucuns des Parisiens [...] nous en donne une notable connaissance » (Meigret [1550] 1980 : 7).

## 2. 3. Observer ou reconstruire la naïveté du français

Dans les années 1560-1570, avec Ramus et Abel Mathieu, ou Henri Estienne, un autre mouvement se dessine. Il s'agit d'affirmer l'identité, la singularité du français. Ce mouvement se traduit par la glorification d'un passé strictement national et par la valorisation de traits distinctifs (francismes, régionalismes), qui ne peuvent être aisément réduits en règles.

La langue française a désormais un passé. Ramus affecte de parler de grammaire non pas « françoise » mais « gaulloise » (1572 : 1-2). Abel Matthieu<sup>18</sup>, son contemporain, se tourne vers « la langue de nos pères » (Matthieu 1560, f. 12v°). Il veut l'enrichir et l'« amplifier », en respectant sa « race première », « ce qu'elle a de propre en soi », sans la dénaturer. Cette identité de la langue s'affirme face à toutes les influences étrangères. Pour décrire « la langue patriote » (1559 : f. 5v°), il récuse l'art de la grammaire latine ou grecque (ce qui peut expliquer la singularité de son métalangage). La volonté de retrouver dans la langue un passé du terroir, indépendant des langues anciennes conduit à la célébration de la simplicité marotique<sup>19</sup>, et au culte des vieux auteurs français qui deviennent « un réservoir inépuisable d'expressions “propres” » (Lecointe 1993 : 532).

### 2. 3. 1. Où situer le naïf ?

Pour convaincus qu'ils soient de l'existence d'un français naïf, les auteurs de cette période ne s'accordent pas sur les lieux ou les milieux où il est possible de l'observer. Le modèle de Ramus semble être le peuple de Paris. Les lieux où il prétend trouver les manifestations

---

18. C'est, après Meigret, l'auteur qui présente les plus nombreuses occurrences de *nayf*, et c'est pour évoquer ces particularismes des vernaculaires : il évoque ainsi le « François nayf » (1559, f. 22r°) ou « nayf François » (*ibid.*, f. 21v°) mais aussi le « nayf Thoscan » (*ibid.*, f. 17r°), le « pur et nayf Espagnol » (*ibid.*, f. 22r°).

19. « s'accompent les Francoys qui composent ou devisent en la forme que jay dicte, et qui sont esloignez d'affectation et de motz à la moderne, entre lesquelz Clement Marot doit avoir place avecques les plus grandz du theatre, non pour son scavoir, ne pour son estude de grands authours, mais pour ce qu'il est vrayment amy de la multitude et qu'il ha la veine douce et coulante et l'esprit bon et facetieux » (Matthieu 1559, f. 21 r).

de cette langue gauloise sont bien connus, il ne s'agit pas des lieux hantés par les savants :

Lescolle de ceste doctrine nest point es auditoires des professeurs-Hebreus, Grecs, et Latins en luniuersite de Paris comme pensent ces beaux Etymologiseurs, elle est au Louure, au Palais, aux Halles, en Greue, a la place Maubert. (Ramus 1572 : 30)

Abel Matthieu pour sa part ne situe pas géographiquement la source du « François naïf » :

Quant au destroit de France à parler proprement, il est si court et si anguste qu'aujourd'huy on n'y sauroit asseoir le pied, ou le Francoys nayf y soit parlé et entendu du commun : mais il est repandu deca et dela ou sont les hommes bien appris, dont la plus part s'est retirée en la court du Roy, aux maisons des Princes et grandz seigneurs, ou es Justices souveraines et courtz de Parlement. (1559, f. 21v°)

Face à l'impossibilité de localiser l'excellence du parler français sur le territoire (contrairement à l'espagnol en Castille, ou à l'italien à Sienne<sup>20</sup>), Abel Matthieu s'oriente vers une référence sociale : le français *naïf* est observable chez les gens bien appris, autour du roi.

Ce que conteste Henri Estienne :

De quel François doncques enten-ie parler ? Du pur & simple n'ayant rien de ce fard, ni d'affectation : lequel monsieur le Courtisan n'a point encores changé à sa guise, & qui ne tient rien d'emprunt des langues modernes. (1569, préface)

Mais quant au lieu où l'on peut trouver ce français « bien entier et nayf » (1579 : 6), même s'il promet de le dire, en vérité Henri Estienne ne tranche pas. Il ne fait pas de Paris le lieu de référence absolu : « ainsi ne faut-il pas estimer que tout ce qui est du creu de Paris soit recevable parmi le pur et naïf langage François » (*ibid.* : 144). C'est que les manifestations de ce naïf sont diffuses par tout le territoire. Au grammairien de les saisir, y compris dans les dialectes.

---

20. « le pur et nayf Espagnol ha cours en Castille, le pur Italien quant au parler à Sienne, au proferer à Lucques, à l'escripre à Florence » (1559, f. 22v).

### 2. 3. 2. La richesse de la langue : idiotismes et régionalismes

H. Estienne affirme en effet la dignité des dialectes et montre la possibilité d'en enrichir la langue lorsque ces derniers possèdent un usage « plus beau ou plus significatif » (1579 : 187). Cela ne signifie pas qu'il accepte tout l'usage observé : qu'il s'agisse du langage parisien, ou des dialectes, il faut d'abord en « oster toutes les corruptions et depravations que luy fait le menu peuple », veiller à ajuster<sup>21</sup> le mot de manière à ce qu'il réponde à « la pureté françoise ». Etienne Pasquier, dans une lettre à M. de Querquifinen, seigneur d'Ardivilliers, aborde la question de « la vraie naïveté de notre langue et en quels lieux il la faut chercher » (1586, f. 51v°-54v°), et il adopte une position analogue à celle d'Henri Estienne. Il n'y a pas de lieu, pas de milieu où le français s'observe dans sa pureté. Il rejette la cour et le palais, mais invite à chercher le naïf partout où il se trouve, et à prendre aux dialectes tout ce qui permettra de trouver l'expression la plus énergique.

C'est le même désir de préserver la langue et ses richesses qui incite Ramus à revendiquer nos « francismes ». Entre 1562 et 1572, la revendication nationale aboutit à la reconnaissance d'idiotismes, anomalies qui ne rentrent pas tout à fait dans les cadres syntaxiques mais qui correspondent aux spécificités de la langue<sup>22</sup> et en sont les « ornements ».

Et si quelque Grammairien vouloit despouiller nostre langue de tels ornemens, Est ce moy? Est ce toy? Cest moy, Cest toy, ce seroit comme desgainer lespee luy tout seul a lencontre de toute la France. (Ramus 1572 : 168)

L'identité de la langue se lit dans un ensemble de traits irréductibles, notamment au moment de la traduction. Parmi les beautés de la langue, on relève *c'est moy* (qui avait d'abord été condamné par

---

21. Il y a en effet pour exprimer ce sentiment d'identité de la langue une image qui parcourt le siècle, celle du vêtement : il faut « accoutrer à la française » (Meigret [1550] 1980 : 27), « habill[er] » les mots « à la Françoise [...] pour les franchir et naturaliser » (Ramus 1572 : 66).

22. Le métatexte fait également l'objet de corrections, par exemple le passage de *est* à *c'est*. Voir Pagani-Naudet 2019.

Ramus en 1562). Autre trait que retient Ramus contre Meigret (et contre la raison) mais conformément à l'usage : l'accord du participe. L'évolution est nette entre une position plutôt critique en 1562<sup>23</sup>, et la reconnaissance en 1572 de l'usage, il donne « son suffrage à Marot » et se souvenant de la « souveraineté du peuple [...] reputé icy vng singulier Francisme » (1572 : 184).

Le français naïf n'existe nulle part, c'est une construction permanente, reposant non plus sur un principe de synthèse, de découverte d'un principe sous-jacent et ordonnateur (comme le pense Meigret) mais plutôt sur la sélection des meilleures variantes. Un idéal de pureté se joint à l'idée d'un enrichissement reposant sur l'accueil de tout ce qui, dans les parlers régionaux ou dans le passé de la langue, est compatible avec cet idéal. La naïveté est donc au xvi<sup>e</sup> siècle une notion complexe (et partagée entre grammaire et rhétorique), qui sert une vision militante, dynamique et esthétique de la langue. Le terme est polysémique : il conserve l'idée de pureté, de naturel, liée à son sens initial – naissance – mais se charge de connotations esthétiques (vérité, authenticité, simplicité).

### 3. Le xvii<sup>e</sup> siècle : de la naïveté de la langue à la naïveté du style

Au début du xvii<sup>e</sup> siècle, la notion de naïveté est encore vivante chez les grammairiens mais elle est en déclin, comme les termes qui y renvoient<sup>24</sup>.

Très éclairante pour l'évolution de la naïveté, est la comparaison entre Nicot, lexicographe et auteur du *Thésor de la langue françoise*,

---

23. « Partant, combien ce l'uzurpasion du pasif en tele transpozision soet alouer pour un bon plezir d'oreïes: neammoins m'amour vous e done, Dieu en se monde les a fet, e semblables sintaxes se pouroet débatre, vu c'eles son' baties selon la vree rezon e regle de Gramere » (Ramus 1562 : 107).

24. On le constate par le nombre d'occurrences dans les grammaires : Masset 1606 : 1 ; Maupas 1618 : 7 ; Oudin 1640 : 0 ; Chiflet 1659 : 3 ; Irsou 1662 : 3 ; aucune occurrence par la suite dans le *Grand corpus des grammaires françaises*, Colombat *et al.* 2011).

*tant ancienne que moderne* (1606, David Douceur<sup>25</sup>) et Maupas, résolument grammairien et auteur de la *Grammaire & syntaxe françoise* (1607, 1618, 1625). Tous deux ont en effet une approche très différente du « naïf français », approche historique chez Nicot vs approche synchronique et intralinguistique chez Maupas. Tout aussi éclairante est la confrontation entre Maupas et Oudin, auteur d'une *Grammaire françoise rapportee à l'usage du temps* (1632, 1640), qui signe le tournant résolu vers l'examen des usages, tournant que prendront après lui Irsou (1656, 1662) et Chiflet (1659), sous l'influence décisive de la notion de « bon usage » et des *Remarques sur la langue française* de Vaugelas (1647).

On peut ainsi voir en Maupas le dernier grand témoin de la naïveté entendue comme notion opératoire appliquée à la description de la langue, et non du style<sup>26</sup>.

### 3. 1. Nicot et le « naïf François » comme français « natif »

D. Kibbee, dans un article très instructif de 1993, montre que Nicot inscrit son travail lexicographique dans le courant de ce qu'on peut appeler la « nouvelle historiographie », qui se développe en France dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle. Pour Nicot, écrit Kibbee, « l'histoire joue un rôle-clef dans la définition de ce qu'est le français »<sup>27</sup> » et le « naïf français » s'inscrit dans une filiation directe avec le français des origines, le français « natif ». L'entreprise lexicographique de Nicot est ainsi à la fois linguistique, morale et

---

25. Nicot commence par enrichir le *Dictionnaire François-latin* de Robert Estienne, puis donne son propre *Thresor*, qui paraît en 1606, deux ans après sa mort.

26. Chez Maupas (1618) : « la naïve propriété de nostre parler » ; « la naïve contexture & parole Françoise » (*Epistre*) ; « sans bonne et naïve prononciation » (f. 1v<sup>o</sup>) ; « la naïve & vraye prolotion de cette diphtongue [oi ou oy] » (f. 16r<sup>o</sup>), « l'antique & naïve [prononciation] » (f. 16v<sup>o</sup>) ; « la naïve difference d'entre Aux et és » (f. 35v<sup>o</sup>) ; « on dira plus naïvement un sçavant homme, un brave Soldat, [...] qu'au rebours » (f. 58v<sup>o</sup>).

27. « Nicot searches for the naïf françois the direct line of language from the earliest French sources. [...] History plays a key role in the definition of Frenchness » (Kibbee 1993 : 168-169).

politique, selon un projet de restauration de la langue et des mœurs qu'annonce David Douceur dans son épître liminaire :

le restablisement de nostre parler ancien (plus ferme, plus court, et plus significatif, que celui qui a depuis esté receu) [est] le chemin de pouuoir reuenir à la generosité, constance, et magnanimité de nos peres. (in Nicot 1606)

Comme le montre Kibbee, que ce soit pour des questions de phonétique (*cap/chef*), de morphologie (*emperiere/imperatrice*), de concurrence entre un mot emprunté et un mot français (*accelerer/haster; embuscade/embusche*) ou de sémantique (*escumeur, rencontre*), Nicot défend toujours « le mot naïf François » contre les mots latins, dialectaux ou empruntés aux autres vulgaires, « la terminaison naïfve » contre « la terminaison estrangere », ou le sens naïf contre les « abusion[s] »<sup>28</sup>.

Ainsi, pour Nicot, le mot *cap* au sens de 'tête' « n'est pas naïf François », c'est un terme gascon ; en effet l'évolution phonétique du latin *caput* donne en français *chef* (« le François dit *chef*, ce que le Gascon dit *Cap* »). Le mot *emperiere* est le féminin français de *empereur*, qui se forme en ajoutant la « terminaison naïfue au masculin Empereur », alors que *imperatrice* est un emprunt au latin *imperatrix*, formé avec une « terminaison estrangere ». Dans le cas des doublets, Nicot défend systématiquement le mot français contre l'emprunt : *haster* « naïf François » et non *accelerer* « pur Latin » ; *embusche*, « naïf François » et non *embuscade*, « mot imité de la prononciation Espagnole *Embuscada* » ; *eschaugnette*, « mot naïf François » et non *sentinelle* « mot Italien naturalisé ». Quant au mot *rencontre*, il en maintient le sens originel d'événement fortuit (« ce que sans estre preueu, et inesperéement s'offre à nous ») et non pas délibérément produit (« ce qui s'offre avec pourchas »), ce qui est un sens « par abusion ». L'idée centrale de Nicot est, selon Kibbee, que « chaque forme de la langue (mot, morphème) a une valeur de base [*a core root value*], syntaxique, sémantique, morphologie, phonétique, que le temps a soit corrompue, soit laissée inchangée » (1993 : 169).

---

28. Voir les articles *Cap*, *Cheuvre*, *Empereur*, *Accelerer*, *Embuscade*, *Eschaugnette*, *Rencontre*.

Cette approche historique du naïf français chez Nicot a une conséquence décisive sur la définition du groupe de locuteurs de référence ; pour Nicot, ce ne peuvent être que les savants, les doctes, tels qu'on peut les trouver dans les cours de Parlement, mais ni la cour du Roi, ni Paris, et encore moins les provinces<sup>29</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les héritiers de cette approche historique sont Irson et son *Traité des Etymologies*, inclus dans sa *Nouvelle Méthode*<sup>30</sup>, et Ménage, qui, dans ses *Observations sur la langue françoise*, fort de son savoir étymologique, se met dans les pas de Ronsard<sup>31</sup> et défend « les antiques vocables [...] naïf[s] de la Langue Françoise », tels qu'ils sont préservés dans les Provinces :

Outre, je t'avertis de ne faire conscience de remettre en usage les antiques vocables : et principalement ceux du langage Vallon et Picard : lequel nous reste, par tant de siècles d'exemples, naïf de la Langue Françoise. L'entens de celle qui eut cours après que la Latine n'eut plus d'usage en nostre Gaule : et choisir les mots les plus preignans et significatifs, non seulement dudit langage, mais de toutes les Provinces de France, pour servir à la Poësie, lorsque tu en auras besoin. (Ménage 1676 : 162)

### 3. 2. Maupas et « la naïve propriété de nostre parler »

Lecteur assidu de Nicot, quoi qu'il en dise<sup>32</sup>, Maupas va adopter une position radicalement différente, synchronique et puissamment « theoricque » (1618, f. 136<sup>r</sup>°), ce qui le met du côté de l'entreprise rationnelle de Meigret, cherchant à rendre compte de l'« ordre » de la langue. Ce que Maupas entend montrer, sous la diversité des usages,

---

29. « *The choice of historical basis for 'true French' [...] leaves the determination of pure French to the scholars, rather than to the members of the court or the residents of Paris* » (Kibbee 1993 : 168-169) ; voir Trudeau 1992 : 85-86.

30. Ce traité est inclus dans l'ouvrage (1662 : 212-280), en dehors de la grammaire proprement dite, après une *Méthode pour composer des Lettres* (au sens d'épîtres) et un traité des *Regles generales de la Conversation*. Irson privilégie « l'origine prochaine des mots François » (213) dans une perspective de morphologie lexicale interne au français.

31. Ronsard : « Tu ne dedaigneras les vieux motz François, d'autant que je les estime tousjours en vigueur, quoy qu'on die » (*Art poétique François*, 1565 : 13).

32. Il se défend dans sa préface de toute influence métalinguistique, mais toutes ses listes lexicales témoignent bien de l'influence de Nicot.

c'est « la naïve propriété de nostre parler », c'est-à-dire de ce qui fait l'identité du français et le distingue des autres idiomes, latin et vernaculaires européens.

Cette perspective est explicitée dès l'*Epître* liminaire de l'édition de 1618. Maupas y explique comment il en est venu à écrire une grammaire pour lever les « difficultez » rencontrées par ses élèves étrangers (Maupas était maître de langues à Blois) :

Plusieurs aussi d'entr'eux [mes élèves] de bon esprit, me proposans les difficultez qui les travailloient, je les leur vuidois par une curieuse attention de la naïve propriété de nostre parler. (Maupas 2021 [1618] : 181)

On voit que la « naïve propriété » du français ne se confond pas avec la diversité des usages observables ; elle ne se dégage qu'au prix d'une « curieuse attention » de la part du grammairien, stimulé par les « difficultez » qui arrêtent les élèves étrangers. Maupas partage avec Meigret l'idée que décrire le « bâtiment de notre langage » (Meigret [1550] 1980 : 141), c'est rendre compte d'un système linguistique, dans lequel ce qui importe, ce n'est pas la diversité des faits d'usage, mais leur régularité (on peut les réduire en « reigles ») et leur propriété, c'est-à-dire leur spécificité par rapport à d'autres langues, le latin et les autres langues modernes. Maupas adopte ainsi ce que Jean-Marie Fournier et Valérie Raby appellent « une pratique différentielle des faits de langues vulgaires » (2014 : 339) qui est clairement explicitée au début du chapitre du Verbe<sup>33</sup> :

Traitant de l'usage des parties d'oraison, je me suis tous-jours proposé de toucher seulement ce qu'elles ont de particulière observation, autant qu'il me seroit possible, & que je m'en pourrois adviser, sans remplir le papier de reigles que nostre langue peut avoir communes avec la langue latine, ou autres vulgaires, ou qui autrement se peuvent suppleer par bon jugement. (f. 125r°)

### 3. 2. 1. La mise à l'écart du « naïf » historique

Maupas ne s'inscrit donc pas dans la perspective historique ouverte au XVI<sup>e</sup> siècle et reprise par Nicot. Sa grammaire est résolument

---

33. Ce principe sera rappelé à propos de l'adjectif (f. 57r°), et de la formation du passif (f. 123v°).

synchronique et il pourrait revendiquer, tout autant qu'Oudin, qu'elle soit « rapportée à l'usage du temps »<sup>34</sup>. Il n'envisage pas le français dans son évolution historique, ni à partir du latin<sup>35</sup>, ni à partir d'un français ancien, et qui serait valorisé en tant que tel. À aucun moment, sauf pour des questions de prononciation, la « naïveté » du français ne se définit comme l'héritage, préservé dans « nostre parler » actuel, d'un parler « antique », qui fonderait l'identité de la langue.

Maupas travaille ainsi dans une synchronie de principe, quasi-imperméable à l'archaïsme. Il ne relève que très sporadiquement des faits de langue qu'il juge « antique[s] » ou « anciens », et il n'en recommande pas l'usage. Ainsi de l'emploi de *Nulli* pour *personne*, dont il dit que « les anciens en usoient plus que ne faisons à cette heure » (f. 89r°) ou de « l'antique orthographe » de *cest*, pour *cet* (f. 69r°). La différence avec Nicot est évidente quand on regarde comment Maupas aborde la question féminin de *empereur* : il se borne à donner les trois formes « *Empereur, Imperatrice & Emperière* » (f. 41v°) et ne fait aucun commentaire sur la concurrence des deux féminins.

Le seul domaine, et encore dans quelques cas seulement, où le naïf puisse être assimilé à l'historique et recommandé en tant que tel, est celui de la prononciation. Ainsi, à propos de la diphtongue *oi* (dans les mots *foy, loy, Roy, voir, trois nois, &c.*), Maupas demande l'« antique & naïve » prononciation [wɛ], celle des « Doctes & bien-disans, és Cours de Parlement & ailleurs » et condamne la prononciation récente [ɛ] (comme dans les mots *mais, jamais, faire, plaisir*), en vogue « à la Cour du Roy » (f. 16 r°-v). C'est vraiment le seul cas où Maupas fonde explicitement la naïveté sur l'histoire et la charge d'une valeur positive et prescriptive. Les collocations sont d'ailleurs explicites : la prononciation [wɛ] est à la fois « antique & naïve », « naïve & vraye », et « vraye & ancienne » (1618, f. 16r°-v°) ; elle s'oppose à la « dépravation » et au « baragoin » (*ibid.*), et c'est, avertit-il, une condition de la « grace » : « la prononciation en toute

34. C'est le titre de la grammaire de Oudin (1632, 1640).

35. Le latin lui sert avant tout d'outil métalinguistique pour organiser les paradigmes et énoncer les règles morphologiques.

langue est dequoy l'on doit avoir plus de soin : car sans bonne et naïve prononciation, le langage perd toute sa grace » (f. 1v°).

### 3. 2. 2. La promotion du « naïf » comme principe interne et distinctif du français

Au naïf garanti par l'histoire, Maupas oppose le naïf interne au système de la langue, qu'il désigne dans l'*Épître* par « la naïve propriété de nostre parler ». Ce qui l'intéresse et qui fait pour lui le cœur de son activité de grammairien, c'est « ce que nostre langue a de propre » (f. 57v°). Cette naïveté de la langue va faire l'objet d'une double délimitation : d'une part, une délimitation qu'on peut dire externe, par rapport aux autres langues, latin et langues modernes, en écartant ce qui est « commun » pour mettre en évidence le « peculier » (f. 13r°), d'autre part une délimitation que l'on peut dire interne, par rapport à la diversité des variations dialectales ou sociolectales, qui de fait occupent peu de place dans l'ouvrage. La « naïve propriété de nostre parler » sert ainsi à construire et promouvoir un usage donné comme partagé, l'usage de « nostre langue », fondement de l'interlocution. On peut voir ainsi en Maupas un précurseur de la « langue commune » à laquelle l'Académie française dira « [s'être] retranchée » dans la préface de son *Dictionnaire* (1693).

Les questions phonétiques sont une bonne illustration de cette démarche. Maupas ne reprend pas la notion de « son naturel », c'est-à-dire le son des « lettres simples », voyelles et consonnes, qui constituent pour les grammairiens le fonds phonétique (sur le plan acoustique et articulatoire) des langues, « le merrain de simples voix », comme le disait Meigret ([1550] 1980 : 6). Certes, on peut comparer le son d'une lettre dans une langue à celui qu'elle a dans une autre langue ; ainsi le *A* français, « qui se prononce comme en Latin clairement à bouche ouverte », alors que les Anglais la « prononcent quasi comme nous la diphtongue *ai*, ce qui est de mauvaise grace en nostre langue » (f. 2v°). Mais ce qui retient avant tout Maupas, ce sont les sons qui sont propres au français, et à ce titre sont une difficulté pour les étrangers. Ainsi le *e* nasal, qui « devant *m*, ou *n*, se prononce vulgairement [i.e. ordinairement] quasi comme *a*. *Entendement, Emmener* » (f. 7r°) ; la prononciation

du digramme *GN* (la nasale palatovélaire [ɲ]), qui « donne un son qui ne peut estre bonnement déclaré par escrit », propre au français et dont les Allemands donnent une prononciation approximative : *onnon*, *minion* (f. 7v<sup>o</sup>-8r<sup>o</sup>) ; ou encore le *u* voyelle, dont le son [y] est « peculier à nostre langue » et que « les Allemans, Italiens & assez d'autres » prononcent [u] (f. 13r<sup>o</sup>).

Ces sons propres au français sont à extraire, le cas échéant, de la diversité des prononciations observables. Dans le domaine de la phonétique, Maupas ne tient pas registre des variations ; très peu sont relevées et, quand elles le sont, c'est pour être condamnées<sup>36</sup>. Dans le domaine de la phonétique, le souci de Maupas, qui hérite en cela de Meigret, est de réguler la prononciation. Ce qu'il qualifie de « bonne & naïve prononciation » est en fait une prononciation « modérée » (f. 11r<sup>o</sup>) et qui peut être commune à la diversité des locuteurs.

### 3. 2. 3. Une faible attention à la variation et à la diversité des usages

Maupas écrit sa grammaire pour un double public, pour les « estrangier[s] desirieux de nostre langue apprendre »<sup>37</sup>, et à ce titre c'est une grammaire de français langue étrangère, dans la filiation de Pillot, Cauchie et des méthodes d'apprentissage du français, mais aussi pour les « amateurs de la langue Française »<sup>38</sup>, ce qui l'autorise à proposer une « theoricque » poussée et des innovations, notamment pour l'article et le verbe. Dans cette double ambition, pratique et théorique, il n'y a pas de place pour la variation, pour la diversité des usages et la recherche du meilleur français dans des lieux ou des milieux particuliers, bref pour tout ce qui passionnait ses prédécesseurs de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. En tant que grammairien pour étrangers, Maupas privilégie des exemples courants, dans

---

36. Ainsi de la prononciation négligée du « bas populas », qui supprime le *ff* final dans *œuf*, *bœuf*, *soif* (f. 7v<sup>o</sup>), de « la niaise & vicieuse prononciation » de *Chouse pour Chose* (f. 9v<sup>o</sup>), et la condamnation sans appel de la prononciation en « *e* ouvert » de la diphtongue *oi* (f. 16r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>).

37. Sonnet liminaire.

38. Epistre dedicatoire.

des situations quotidiennes, tels qu'on peut les trouver dans les méthodes de langue ; et pour un théoricien, la variation fait plutôt écran lorsqu'on veut éclairer le système de la langue. Il est vrai que, et dans son ambition théorique, qui le rapproche de Meigret, et dans son peu d'intérêt pour le bon usage, Maupas peut apparaître dans les années 1620-1630, au moment où s'élabore la notion d'usage, comme un homme d'un autre âge. Mais n'oublions pas que ce « bloisien », ainsi qu'il se présente lui-même, est un provincial, qui est sans doute peu sorti de son périmètre natal et professionnel, que son contact avec l'aristocratie a été très limité<sup>39</sup> et que, à la différence de Oudin ou de Vaugelas<sup>40</sup>, il n'a pas fréquenté la cour et les milieux cultivés parisiens où l'on débattait de beau langage. Et puis, c'est un type d'esprit, un grammairien théorique, comme l'était Meigret et comme le seront Arnauld et Lancelot dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660).

### 3. 3. Oudin : de la « propriété » de la langue aux « impropriétés » des usages

Les choses changent avec Oudin, dont les préoccupations sont bien autres. Quand il présente en 1632 sa *Grammaire Française rapportée à l'usage du temps*, la naïveté n'est plus une notion opératoire pour saisir le fonds de la langue. Lui-même n'emploie d'ailleurs pas ce métalangage et ne s'interroge pas vraiment sur ce qu'est « la langue française » ni comment on pourrait la caractériser, par rapport au latin ou aux autres vernaculaires<sup>41</sup>. En 1632, il présente son ouvrage comme une grammaire « moderne » et une grammaire puriste,

---

39. Ce contact s'est limité aux grands seigneurs qui ont été ses élèves et peut-être même au seul grand seigneur qu'était le duc de Buckingham, auquel est dédié la 3e édition de 1625, parue après la mort de Maupas (voir N. Fournier 2021 : 10, 495).

40. Oudin est « Secretaire Interprete du Roy » (titre de 1632) et Vaugelas, savoyard mais issu d'un milieu cultivé, fréquente la cour et les salons dès son arrivée à Paris en 1601 (Ayres-Bennett 2018 : 7-14).

41. Il n'emploie l'expression qu'une seule fois dans un exemple *Je ne sçay pas la langue Francoise* (1640 : 238) ; cette attitude peut d'ailleurs surprendre de la part d'un italianisant et hispanisant, auteur de dictionnaires bilingues, français/italien et français/espagnol.

refondant celle de Maupas, qu'il juge à la fois archaïque, pédante et pleine d'erreurs :

Mon dessein n'estoit que d'augmenter la Grammaire du sieur Maupas : toute-fois y ayant recogneu force antiquailles à reformer, & beaucoup d'erreurs à reprendre, outre une confusion de discours repetez, obscurs, & pedantesques, je me suis resolu de vous en faire une moderne, afin de purger le monde en mesme temps des ordures que j'ay trouvées autre part & vous desabuser entierement. (*Epitre Aux Curieux*, 1632<sup>42</sup>)

Cette épître au lecteur est significative à un double titre : Oudin s'y oppose en effet à la fois à Nicot et à Maupas.

Il s'oppose à Nicot, dans la mesure où sa condamnation répétée des « antiquailles » traduit son désir de s'émanciper du passé de la langue et de rompre avec la recherche de ses origines antiques et nationales. Ainsi pour lui, les « anciennes façons de parler »<sup>43</sup>, les « façons de parler un peu antiques »<sup>44</sup> comme les « vieux Auteurs, qui ont manqué à bien escrire »<sup>45</sup> sont suspects. Loin d'être valorisé comme authentique et propre au vrai français, ce qui est « ancien », « vieux », ou « antique », est stigmatisé comme « hors d'usage », « vitieux » ou « vulgaire »<sup>46</sup>. La condamnation de *à l'instar* ou de *moult* manifeste bien le lien entre condamnation (*point en usage*)

---

42. Cette épître n'est pas reprise dans l'édition de 1640.

43. « J'advertiray icy toutes sortes de personnes de ne se pas seruir des anciennes façons de parler ; comme celle-cy de Montagnes, *si i'auois des enfans ie leur desirasse*, au lieu de dire, *ie leur desirerois* » (1640 : 198).

44. « *sur ce il luy dit ; et pour ce, a cause de ce* ; où la particule *ce*, est mise pour cela : mais ie trouue ces façons de parler vn peu antiques » (1640 : 114).

45. « Et laissons les vieux Auteurs à part, qui ont manqué à bien escrire, faute de bien digerer, ou de rechercher la delicatesse, les phrases qui suivent le tesmoignent ; *quelque sien amy*, au lieu de, *quelqu'vn de ses amis : vn certain leur parent*, pour vn certain de leurs parens : *quelque leur sujet*, au lieu de *quelqu'vn de leurs sujets : aucun sien ennemy*, pour dire pas *vn de ses ennemis : vn autre mien valet*, pour *vn autre valet que i'auois : chaque sien effet*, pour *chacun de ses effets* : et si les possessifs en general se pouuoient construire en ce temps-là avec *quelque, aucun, certain, autre* et *chaque* : il n'est plus permis à cette heure [...] tout cela n'est plus receuable » (1640 : 121).

46. « *Finalemnt : finablement* antique et hors d'vsage » (1640 : 275) ; « Au demeurant, *doint, donray* et *donrois*, de *donner*, sont antiques et hors d'vsage, ou pour mieux dire vitieux » (1640 : 159) ; « *fors* et *fors* que sont antiques et

et référence historique, au passé antique (*tiré du latin*)<sup>47</sup> comme au passé national (*trop vieux*)<sup>48</sup>.

Mais c'est avant tout à Maupas que s'oppose Oudin, non seulement parce qu'il stigmatise ses « antiquailles » et son obscurité mais parce qu'il change radicalement de perspective. En effet alors que Maupas s'intéressait à la « propriété » de la langue, entendue comme un ensemble de traits distinctifs et systématiques, Oudin s'intéresse avant tout aux « improprietez » des usages, commises par différentes catégories de locuteurs fautifs – étrangers, provinciaux, commun peuple – qu'il oppose aux « vrais François »<sup>49</sup>, à ceux qui « parlent bien »<sup>50</sup>, aux « mieux disans »<sup>51</sup> :

Les estrangers mettent souuent *grand* pour *gros*, et c'est vne grande impropriété, parce que le mot de *grand* s'entend proprement des choses. (Oudin : 1640 : 87)

*Sortir* : *ie suis sorty*. Donnez-vous de garde d'vser de ce verbe en sens actif, pour *tirer dehors* ou *aeindre*, comme on fait en quelques Prouinces de France, où i'ay oüy dire, *sortez mon cheual de l'escurie*, *sortez cela de vostre coffre*, etc. Et tandis que je suis sur les improprietez, je vous en diray encore deux. [...] (1640 : 223-224)

Le commun peuple abusant de cette reigle, en discourant d'vne fille, dit, *c'est vne belle enfant*. I. vne belle fille ; *la pauure enfant*, etc. mais c'est vne grande impropriété. (1640 : 77)

*Desieuner*, nostre vulgaire fait improprement vn actif transitif de ce mot, lors qu'il dit, *il m'a desieuné de cét affaire-là*. I. il m'a entretenu ce matin de cela. (1640 : 211)

---

vulgaires » (1640 : 312) ; notons que le terme *vulgaire* est chez lui clairement péjoratif, il s'oppose aux habiles (1640 : 179).

47. « *A l'instar* est trop Latin, et n'est point en vsage parmy les bons François » (1640 : 293).

48. « *Moult* est trop vieux, et tiré du Latin » (1640 : 293).

49. « *dieutelet*, *arceau*, *bouueau*, *procuraceau*, *lionneau*, *hommeau*, *hommelet*, *cagnot*, *louueau*, qui sont tous diminutifs mal formez, et hors d'vsage parmy les vrais François » (1640 : 90).

50. « *Le vas*, et *vois*, pour la premiere personne, ne sont aucunement en vsage parmy ceux qui parlent bien » (1640, p. 160).

51. « Ces diphtongues *oi* et *oy* par vn vsage corrompu se prononcent diuersement : pour moy *ie me rapporte* aux mieux disans qu'elle doit estre leur meilleure prononciation » (1640 : 42).

La terminologie est significative. De la « propriété » de la langue aux « impropriétés » des usages, le passage métalinguistique se fait par un effet axiologique de péjoration. Au sens strict, une impropriété contrevient au caractère propre de la langue et des parties du discours<sup>52</sup> ; ainsi peut-on parler de l'emploi « impropre » d'un adverbe comme préposition, comme le fait Irson : « On dit proprement *il est hors de la chambre, ou dans la chambre*, et improprement, *il est dehors ou dedans la chambre* » (1662 : 97). De la disconvenance à la faute, le glissement est aisé et il est net chez Oudin : les impropriétés sont condamnées comme des fautes et le terme qui s'imposera est celui de barbarisme : « Faire vn *Barbarisme*, c'est vser d'vn mot qui n'est pas propre à la langue » ; c'est une faute contre la langue et contre « la Pureté du stile » (Chiflet 1659 : 147).

Chez Oudin donc, la conception de la langue change profondément : plus qu'à la langue, en tant qu'idiome, Oudin s'intéresse à la performance, aux usages « propres » ou « impropres ». Le tournant est pris : les grammairiens vont s'intéresser à la diversité des usages et se préoccuper de distinguer et recommander un bon usage. La naïveté n'est plus une notion que l'on peut appliquer à la langue, la langue elle-même se fragmentant en la diversité des usages ; elle est ainsi prête à glisser vers le style, comme marque de genre ou d'usage individuel.

### 3. 4. Grammairiens et remarqueurs, ou comment la naïveté passe de la langue au style

Une des dernières occurrences de la notion de naïveté appliquée à la langue se trouve chez Chiflet au début du traité de la prononciation, et *naïveté* y signifie bien le caractère propre, distinctif d'une langue :

Voicy vn Traité fort nécessaire, attendu que l'vne des plus grandes naïfuetez de chaque langue est en la prononciation. (Chiflet 1659 : 165)

---

52. Le terme *impropre* peut aussi marquer une dénomination métalinguistique inappropriée ; ainsi de l'appellation « *diphongue impropre* », récurrente dans les traités de prononciation et d'orthographe, qu'il faut entendre comme 'diphongue [i.e. digramme] improprement dite diphongue' ; on peut citer également l'article « impropre » *un* de Masset (1606 : 5), qui est un nom de nombre improprement dit 'article'.

C'est cependant avec le même Chiflet, que la notion de naïveté va passer dans le domaine du style, sous l'influence décisive de Vaugelas. Pour Chiflet, qui fait écho à Vaugelas (1647 : 487), la naïveté est une des « perfections du stile » (1659 : 147), et se caractérise par l'absence d'affectation et la fidélité au réel :

11. *La Naisveté*, [consiste] à refuir toute affectation, & à declarer sa pensée si naïvement, qu'il semble qu'on la voye à l'œil : deplus à l'artifice des descriptions, si naturelles, qu'elles soient comme vne peinture viuante de ce que l'on décrit. (1659 : 148)

Il en est de même pour Irson qui avertit d'user d'un « stile [...] tres simple et tres-naïf » dans les *Lettres familières* (1662 : 128) et recommande le stile « facile » de Voiture, qui tient à « une maniere de s'énoncer qui soit simple, naïve et familiere ; [...] tout y est naturel, et rien n'y est forcé » (1662 : 189).

C'est se faire l'écho explicite de Vaugelas, dont on sait l'influence décisive sur la réflexion métalinguistique du siècle classique. Vaugelas utilise souvent les termes *naïf*, *naïveté*, *naïvement*, mais toujours pour caractériser un fait de parole, et s'il lui arrive de parler de « la naïveté du langage » (1647 : 141), c'est pour caractériser le langage particulier d'un auteur (en l'occurrence Coeffeteau)<sup>53</sup>. Ce qu'il valorise c'est « la naïveté du style » (1647 : 487), la « naïveté de l'expression » ou de la « façon de parler » (1647 : 445). La naïveté prend ainsi une valeur à la fois sociale et esthétique et c'est une des manifestations de la civilité conversationnelle.

On peut se demander pourquoi les grammairiens comme Chiflet ou Irson font place dans leurs grammaires à l'entreprise descriptive et prescriptive de Vaugelas. La raison est que leur rapport à la langue a changé ; ce n'est plus du seul système de la langue dont il faut rendre compte mais de l'ensemble de ses usages. Chiflet s'en explique dans sa préface : ce que le grammairien a maintenant à tâche de décrire et d'enseigner, c'est « une Langue entierement formée, & qui est parvenuë au point de sa perfection : telle qu'est aujourd'hui la Langue Françoisse, fondée sur l'usage de la Cour, sur celuy des Maistres de la Langue, & sur celuy des bons Ecrivains » (Chiflet 1659, Préface). Son *Essay d'une parfaite Grammaire de la langue françoise* est un essai

53. Voir Ayres-Bennett 2018 : 403 (n. 551).

pour rendre compte d'une langue elle-même parfaite ; c'est donc une grammaire des usages et spécifiquement du bel usage, qu'il propose, et de ce bel usage, la référence incontournable est Vaugelas<sup>54</sup>.

La surprise vient de là où on ne l'attend pas, et c'est le père Bouhours qui fait briller l'ultime feu de « la naïveté de notre langue » dans le second des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671), consacré à « la langue française ». L'éloge de la langue française, « langue polie et parfaite » (1671 : 39), passe par une comparaison à son entier avantage, avec la langue espagnole et la langue italienne. Entre « la pompe, & l'ostentation » de l'une et « la puérité & [l]es badineries » de l'autre, la langue française « garde un juste tempérament » et est « la plus simple & la plus naïve langue du monde » (1671 : 47). La naïveté de la langue, vue par Bouhours, par ailleurs auteur de *Remarques* et prescripteur de l'usage, est une notion militante, visant à assurer la prééminence du français sur ses concurrentes modernes, et dont le dessein politique est évident. La naïveté est une notion composite ; c'est d'une part la fidélité au réel et notamment à la pensée : la langue française « représent[e] naïvement tout ce qui se passe dans l'esprit »<sup>55</sup> (1671 : 50) et il n'y a qu'elle « qui suive la nature pas à pas » (1671 : 58) ; d'autre part, c'est le fondement de la civilité conversationnelle, dont les femmes « qui parlent naturellement et sans étude » (1671 : 59) sont le modèle, comme chez Vaugelas<sup>56</sup> ; enfin la naïveté est le propre du « beau langage » (1671 : 55), caractérisé en termes stylistiques :

Mais comme la langue française aime fort la naïveté [...] elle ne hait rien tant que l'affectation. Les termes trop recherchés, les phrases trop élégantes, les périodes même trop compassées lui sont insupportables. Tout ce qui sent l'étude ; tout ce qui a l'air de contrainte la choque. (1671 : 54)

---

54. On peut considérer que le programme de Chiflet correspond à ce que Deulofeu et Debaisieux (2012 : 27) appellent « une grammaire de référence », à la fois « somme organisée des connaissances » sur la langue et « recensement des usages effectifs [...] dans les divers registres », et il faudrait ajouter promotion d'un bon usage (cit. Pagani-Naudet 2021 : 86-88).

55. C'est notamment la célèbre question de « l'ordre naturel » (1671 : 57).

56. Vaugelas. *Préface des Remarques sur la langue française* (av<sup>o</sup>) ; voir Ayres-Bennett 2018 : 90-91.

## 4. Conclusion

Pour rendre compte de la langue française aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, de son unité comme langue (sa simplicité) et de la diversité, voire l'instabilité, de ses usages (sa complexité), les grammairiens ont répondu par la notion de *naïveté*. Empruntée à la rhétorique et notamment aux débats sur la traduction<sup>57</sup>, la notion peine à se fixer dans les grammaires, oscillant entre trois grandes valeurs : français « natif » (historique), français « propre » (systématique) et français « pur et simple » (variationnel). Entre 1530 et 1660, ces trois valeurs s'incarnent dans des filiations qui ne sont pas nécessairement contiguës chronologiquement. Nous avons ainsi tiré le fil historique du français naïf/natif de Sylvius à Nicot et Ménage, le fil systématique du français réglé par un « ordre », de Meigret à Maupas, et puis le fil variationnel du « pur & nayf François », qui mène de Ramus, Abel Mathieu, Henri Estienne jusqu'aux grammairiens comme Oudin, Irson et Chiflet, sous l'influence des remarqueurs, pour lesquels la naïveté est une des perfections du style.

Cette dernière acception l'emporte finalement, pour plusieurs raisons, à commencer par son ancienneté. La valorisation esthétique du naïf, présente dès le début, se maintient tout au long de la période sans solution de continuité, y compris chez les auteurs qui développaient une perspective linguistique de la naïveté : Sylvius l'associe à la pureté, Meigret et Maupas à la grâce. Deuxième élément de réponse constaté au fil de notre étude : la conception de la langue évolue, avec la perte de la dimension historique, amorcée avec Maupas et confirmée par Oudin<sup>58</sup>, ainsi que la prise en compte de la diversité des usages. À partir du moment où la langue n'est plus envisagée comme un système, ancré dans une synchronie de principe et transcendant la diversité des usages par le principe d'un parler commun – ce qui est la position de Meigret et Maupas – mais

---

57. Jacques Peletier recommande au « Translateur » de « garder la propriété et le naïf de la langue en laquelle il translate » (*Art poétique* [1555] 1990 : 245-246) ; voir Kibbee 2018 : 56-58.

58. Voir Brunot (1911 : 55-60). Il souligne l'ignorance de Vaugelas sur l'histoire de la langue, son incompréhension face aux mécanismes de changement qui sont à l'œuvre sous ses yeux sans qu'il en saisisse la nature.

doit se construire à partir des usages par une sélection des meilleures variantes et la détermination d'un lieu et d'un groupe de locuteurs de référence – position qui est celle de Ramus, Mathieu, Henri Estienne et de Vaugelas dans la notion de « bon usage » – la démarche va naturellement vers l'identification d'un groupe de référence, garant du *naïf* de la langue (les femmes, la Cour, les meilleurs écrivains). Enfin, au xvii<sup>e</sup> siècle, la question de l'identité de la langue ne se pose plus de manière aussi pressante qu'au xvi<sup>e</sup> siècle. Il s'agit désormais non plus de promouvoir la langue française mais de la perfectionner et de la fixer (hostilité à la bigarrure, à l'archaïsme, au néologisme). Le travail des grammairiens pour réduire la langue par règles et fonder son identité devient au xvii<sup>e</sup> siècle une ascèse stylistique (élimination de l'impur, de l'affectation). Mieux que le *naïf*, c'est le *simple* qui répond alors à cette approche, confondant sous un même vocable ce qui est désormais perçu comme une caractéristique du français<sup>59</sup> et une qualité du style<sup>60</sup>.

## Bibliographie

### Sources primaires

- Académie française. 1694. *Le dictionnaire de l'Académie françoise*/ Paris : Vve J. B. Coignard et J. B. Coignard.
- Arnauld, Antoine & Claude Lancelot. 1660. *Grammaire générale et raisonnée*. Paris : Pierre Le Petit.
- Arnauld, Antoine & Claude Lancelot. 2023. [1676]. *Grammaire générale et raisonnée*. Édition de Bernard Colombat et Jean-Marie Fournier. Paris : Classiques Garnier.
- Bosquet, Jean. 1586. *Elemens, ov institvtions de la langve françoise, propres povr façonner la jeunesse, à parfaitement, et nayement entendre, parler, et escrire icelle langue*. Mons : Ch. Michel.
- Bouhours, Dominique. 1671. *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène*. Paris : Sebastien Mabre-Cramoisy.

---

59. La Touche : « Comme la Langue Françoise est simple, et naturelle, il n'y a rien qui lui soit plus contraire qu'un style trop figuré. » (1730, t I : 341).

60. Irson : « Le [style] simple consiste seulement dans la façon de parler la plus naturelle et la plus ordinaire » (1662 : 128).

- Bouhours, Dominique. 1692 [1675]. *Remarques nouvelles sur la langue françoise*. Paris : George & Louïs Josse.
- Bovelles, Charles de. 1533. *Liber de differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate*. Paris : Robert Estienne.
- Cauchie, Antoine. 1586. *Grammaticae gallicae libri tres*. Strasbourg : Bernard Jobin.
- Cauchie, Antoine. 2001 [1586]. *Grammaire française (1586)*. Traduction et notes de Colette Demaizière. Paris : Honoré Champion.
- Chiflet, Laurent. 1659. *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*. Anvers : Jacques Van Meurs.
- Chiflet, Laurent. 2021 [1659]. *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*. Édition de Cendrine Pagani-Naudet. Paris : Classiques Garnier.
- Dupleix, Scipion. 1651. *La Liberté de la langue Française dans sa pureté*. Paris : Denys Bechet.
- Dupleix, Scipion. 2018. *La Liberté de la langue Française dans sa pureté*. 1651. Edition de Douglas Kibbee et Marcus Keller. Paris : Classiques Garnier.
- Estienne, Henri. 1569 [1565]. *Traicté de la conformité du langage françoys*. Paris : J. Dupuis.
- Estienne, Henri. 1579. *De la précellence du langage françois*. Paris : Mamert Patisson.
- Estienne, Robert. 1549. *Dictionnaire françois latin*. Paris : Robert Estienne.
- Estienne, Robert. 1557. *Traicté de la grammaire françoise*. Genève : Robert Estienne.
- Irson, Claude. 1662 [1656]. *Nouvelle methode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue françoise contenant plusieurs traitez*. Paris : Pierre Baudouin.
- La Touche, Pierre de. 1730 [1696]. *L'art de bien parler françois, qui comprend tout ce qui regarde la grammaire, & les façons de parler douteuses*, tome I. Amsterdam : Wetsteins & Smith.
- Masset, Jean. 1606. *Exact et tres-facile acheminement à la langue françoise, par Jean Masset, mis en latin par le mesme autheur pour le soulagement des étrangers*. Paris : David Douceur.
- Matthieu, Abel. 1559. *Devis de la langue françoise*. Paris : Richard Breton.
- Matthieu, Abel. 1560. *Second devis de la langue françoise*. Paris : Richard Breton.
- Maupas, Charles. 1618 [1607]. *Grammaire et syntaxe françoise*. Orléans : Boynard et Nyon.
- Maupas, Charles. 2021 [1618]. *Grammaire et syntaxe françoise*. Édition de Nathalie Fournier. Paris : Classiques Garnier.
- Meigret, Louis. 1542. *Traité touchant le commun usage de l'écriture françoise*, Paris, Denis Janot.

- Meigret, Louis. 1550. *Le Tretté de la grammere françoeeze*, Paris : Chrétien Wechel.
- Meigret, Louis. 1980 [1550]. *Le Traité de la Grammaire française*. Édition de Franz-Josef Hausmann. Tübingen : Gunter Narr Verlag.
- Ménage, Gilles. 1676. *Observations de Monsieur Ménage sur la langue française*. Paris : Claude Barbin.
- Meurier, Gabriel. 1557. *La Grammaire française*. Anvers : Plantin.
- Montaigne, Michel de. 1580. *Essais*. Bordeaux : Millanges.
- Nicot, Jean. 1606. *Thresor de la langue françoise*. Paris : David Douceur.
- Oudin, Antoine. 1640 [1632]. *Grammaire française rapportée au langage du temps*. Paris : Antoine de Sommaville.
- Palsgrave, John. 1852 [1530], *L'éclaircissement de la langue française*, Londres, Richard Pynson. Édition de Francis Génin. Paris : Imprimerie nationale.
- Pasquier, Etienne. 1586. *Les Lettres d'Estienne Pasquier*. Paris : L'Angelier.
- Peletier, Jacques. 1990 [1555]. *Art poétique. Traités de poétique et de rhétorique de la Renaissance*. Édition de Francis Goyet. Paris : Le Livre de Poche.
- Ramus, Petrus [Ramée, Pierre de la]. 1562. *Gramere*. Paris : André Wechel.
- Ramus, Petrus [Ramée, Pierre de la]. 1572. *Grammaire*. Paris : André Wechel.
- Ronsard, Pierre de. 1949 [1565]. *Abbrégé de l'Art poétique François*. Œuvres complètes, t. XIV. Édition de Paul Laumonier. Paris : Didier-Nizet.
- Scaliger, Jules César. 2018 [1540]. *De Causis linguae Latinae Libre trecedim*. Édition et traduction par Pierre Lardet, Geneviève Clérico et Bernard Colombat. Genève : Droz.
- Sylvius, Jacobus [Jacques Dubois]. 1531. *In linguam Gallicam isagoge et Grammatica Latino-Gallica*. Paris : Robert Estienne.
- Sylvius [Jacques Dubois]. 1998 [1531]. *In linguam Gallicam isagoge et Grammatica Latino-Gallica*. Édition et traduction de Colette Demaizière. Paris : Classiques Garnier.
- Tory, Geoffroy. 1529. *Le Champ Fleury*. Paris : Geoffroy Tory.
- Vaugelas, Claude Favre de. 1647. *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*. Paris : Vve Jean Camusat.
- Vaugelas, Claude Favre de. 2018 [1647]. *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*. Édition de Wendy Ayres-Bennett. Paris : Classiques Garnier.

## Sources secondaires

DMF : *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2020 (DMF 2020). ATILF - CNRS & Université de Lorraine. [en ligne : <http://www.atilf.fr/dmf>].

- Ayres-Benett, Wendy. 2018. Claude Favre de Vaugelas. *Remarques sur la langue française de [1647]*. Édition critique de Ayres-Benett. Paris, Classiques Garnier.
- Berlan, Françoise. 1997. Langues naturelles et naturel des langues chez les théoriciens français d'Henri Estienne à Rivarol. *Nature et culture à l'âge classique (xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles)*, dir. par Ch. Delmas et F. Gevrey. Toulouse : Presses universitaires du Mirail. 47-60.
- Brunot, Ferdinand. 1911. *Histoire de la langue française des origines à 1900. La formation de la langue classique*, t. III. Paris : Armand Colin.
- Chevalier, Jean-Claude. 1967. La Grammaire générale de Port-Royal et la critique moderne. *Langages* 7. 16-33.
- Colombat, Bernard, Jean-Marie Fournier & Wendy Ayres-Benett, dir. 2011. *Grand Corpus des grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue xiv<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles*. Paris : Classiques Garnier Numérique.
- Deulofeu Henri-José & Jeanne-Marie Debaisieux. 2012. Une tâche à accomplir pour la linguistique française du xxi<sup>e</sup> siècle : élaborer une grammaire des usages du français. *Langue française* 176. 27-46.
- Demonet, Marie-Luce. 2021. Le rythme de la prose chez Meigret. Des traductions au discours. *Actualités de Louis Meigret, humaniste et linguiste*, dir. par Véronique Montagne et Cendrine Pagani-Naudet. Paris : Classiques Garnier. 277-303.
- Fournier, Jean-Marie & Valérie Raby. 2014. Retour sur la grammatisation : l'extension de la grammaire latine et la description des langues vulgaires. *Penser l'histoire des savoirs linguistiques*, dir. par Sylvie Archaimbault, Jean-Marie Fournier & Valérie Raby. Lyon : ENS Éditions. 337-350
- Fournier, Nathalie. 2021. Introduction, in *Grammaire et syntaxe française de Charles Maupas (1618)*. Paris : Classiques Garnier.
- Glatigny, Michel. 1985. L'exception dans le système morphologique de L. Meigret. *Langue française* 66. 9-19.
- Kibbee, Douglas. 1993. Dictionaries and usage in 17<sup>th</sup>-century France. Le "naïf François". *History of Linguistics 1993*, dir. par Kurt R. Jankowsky. Amsterdam & Philadelphia : John Benjamins. 167-177.
- Kibbee, Douglas & Marcus Keller. 2018. Dupleix, *La Liberté de la langue Française dans sa pureté*. 1651. Édition de Douglas Kibbee et Marcus Keller. Paris : Classiques Garnier.
- Le Cadet, Nicolas. 2009. L'éloge de la naïveté dans les *Nouvelles récréations et joyeux devis*. Lire les « *Nouvelles récréations et joyeux devis* » de feu Bonaventure Des Périers, dir. par Dominique Bertrand. Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal. 71-90.

- Leclercq, Odile. 2017. La «bonne oreille» dans le *Tretté de la grammere francoeze* de Louis Meigret. *Le jugement de l'oreille (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles)*, dir. par Agnès Steuckardt & Mathilde Thorel. Paris : Champion. 65-80.
- Lecointe, Jean. 1993. *L'Idéal et la différence. La perception de la personnalité littéraire à la Renaissance*. Genève : Droz.
- Pagani-Naudet, Cendrine. 2019. 1560-1572. Ramus et ses exemples. *Grammaticalia. Hommage à Bernard Colombat*, dir. par Jean-Marie Fournier, Valérie Raby & Aimée Lahaussais. Lyon : ENS Éditions.
- Trudeau, Danielle. 1992. *Les Inventeurs du bon usage (1529-1647)*. Paris : Éditions de Minuit.